

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

31 MARS 2023

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
États financiers	
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Information financière supplémentaire	
Projet et charges – projets spéciaux (non audité)	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
La Fédération culturelle canadienne-française

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fédération culturelle canadienne-française, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fédération culturelle canadienne-française au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de La Fédération culturelle canadienne-française conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans l'information financière supplémentaire aux pages 15 à 17, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fédération ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fédération.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fédération;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fédération à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 17 mai 2023

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

4

	Fonds général	Fonds d'immeuble	2023 Total	2022 Total
PRODUITS				
Programmation de base				
- Ministère du Patrimoine canadien - PALO	774 000 \$	- \$	774 000 \$	774 000 \$
Projets spéciaux				
- Ministère du Patrimoine canadien - PALO	3 592 921	-	3 592 921	3 100 474
- Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	178 801	-	178 801	36 207
	4 545 722	-	4 545 722	3 910 681
Quote-part de la perte nette dans la Place de la francophonie canadienne Inc.	-	(3 172)	(3 172)	-
Autres produits	54 446	-	54 446	37 927
	4 600 168	(3 172)	4 596 996	3 948 608
CHARGES D'EXPLOITATION				
Programmation de base				
- Salaires et avantages sociaux	463 453	-	463 453	459 684
- Frais d'administration	207 966	-	207 966	162 918
- Honoraires	154 740	-	154 740	226 367
- Déplacements	108 403	-	108 403	37 432
- Publicité et promotion	44 847	-	44 847	31 749
- Charges imputées aux projets spéciaux (note 7)	(154 135)	-	(154 135)	(97 194)
	825 274	-	825 274	820 956
	3 774 894	(3 172)	3 771 722	3 127 652
PROJETS SPÉCIAUX	(3 771 722)	-	(3 771 722)	(3 136 688)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	3 172 \$	(3 172) \$	- \$	(9 036) \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

5

	Fonds général		Réserve de stabilisation des emplois	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2023 Total	2022 Total
	Non affecté	Investis en immobili- sations					
SOLDE AU DÉBUT	- \$	59 623 \$	783 \$	92 058 \$	4 075 \$	156 539 \$	165 575 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	18 686	(15 514)	-	(3 172)	-	-	(9 036)
Investissement en immobilisations	(17 539)	17 539	-	-	-	-	-
Affectation interne	(1 147)	-	-	-	1 147	-	-
SOLDE À LA FIN	- \$	61 648 \$	783 \$	88 886 \$	5 222 \$	156 539 \$	156 539 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

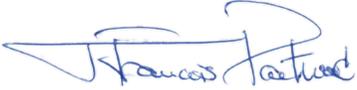
31 MARS 2023

6

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2023 Total	2022 Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	270 510 \$	- \$	- \$	270 510 \$	488 308 \$
Débiteurs (note 3)	170 463	-	-	170 463	108 652
Contributions à recevoir	95 219	-	-	95 219	120 521
Frais payés d'avance	9 182	-	-	9 182	528
Solde interfonds à recevoir (à payer)	8 155	(13 377)	5 222	-	-
	553 529	(13 377)	5 222	545 374	718 009
PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., 201 actions ordinaires, valeur de consolidation					
	-	10 205	-	10 205	13 378
AVANCES À PLACE DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE INC., sans intérêt ni modalité d'encaissement					
	-	92 058	-	92 058	92 058
IMMOBILISATIONS (note 4)					
	61 648	-	-	61 648	59 623
	61 648	102 263	-	163 911	165 059
	615 177 \$	88 886 \$	5 222 \$	709 285 \$	883 068 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

7

	Fonds général	Fonds d'immeuble	Fonds d'éventualités	2023 Total	2022 Total
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs et frais courus	512 746 \$	- \$	- \$	512 746 \$	657 728 \$
Subventions et contributions reportées (note 8)	-	-	-	-	28 801
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 9)	40 000	-	-	40 000	-
	552 746	-	-	552 746	686 529
DETTE À LONG TERME (note 9)	-	-	-	-	40 000
	552 746	-	-	552 746	726 529
ACTIF NET					
Non affecté	-	-	-	-	-
Affectations internes					
Investis en immobilisations	61 648	-	-	61 648	59 623
Réserve de stabilisation des emplois	783	-	-	783	783
Fonds d'éventualités	-	-	5 222	5 222	4 075
Fonds d'immeuble	-	88 886	-	88 886	92 058
	62 431	88 886	5 222	156 539	156 539
	615 177 \$	88 886 \$	5 222 \$	709 285 \$	883 068 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

8

	2023	2022
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	- \$	(9 036) \$
Ajustements pour :		
Quote-part de la perte nette dans la Place de la francophonie canadienne Inc.	3 173	-
Amortissement des immobilisations	15 514	16 996
	18 687	16 996
	18 687	7 960
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(61 811)	3 247
Contributions à recevoir	25 302	(10 427)
Frais payés d'avance	(8 654)	(528)
Créditeurs et frais courus	(144 982)	229 374
Subventions et contributions reportées	(28 801)	23 794
	(218 946)	245 460
	(200 259)	253 420
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations	(17 539)	(7 063)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(217 798)	246 357
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	488 308	241 951
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	270 510 \$	488 308 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fédération est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fédération a pour mission d'assurer et de maintenir de façon continue l'évolution culturelle et artistique des communautés canadiennes-françaises. La Fédération est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fédération applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

La Fédération comptabilise ses opérations dans trois fonds : le Fonds général en vue d'exercer ses activités courantes, le Fonds d'immeuble afin de gérer le placement et les avances de la Fédération dans Place de la francophonie canadienne Inc. et le Fonds d'éventualités afin de pouvoir faire face à des événements imprévus ou à des urgences au sein de la Fédération.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Tous les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

Ventilation des charges

La Fédération ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les clés de répartition utilisées pour ventiler certaines charges sont les suivantes :

- Frais d'administration et salaires – selon le budget approuvé à l'accord de contribution, lequel est établi en fonction des besoins réels de la Fédération pour chaque projet.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Services reçus à titre bénévole

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. Les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La Fédération évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fédération qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fédération évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des contributions à recevoir.

Les avances à la Place de la francophonie canadienne Inc. sont comptabilisées au coût.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fédération détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fédération détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Placement

Le placement dans les actions de Place de la francophonie canadienne Inc., une entreprise à but lucratif satellite détenue à 20,1 %, qui exploite un immeuble locatif, est comptabilisé à la valeur de consolidation. Le placement est augmenté de la quote-part du bénéfice net et diminué de la perte nette et des dividendes versés ou déclarés par Place de la francophonie canadienne Inc.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes, taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Équipement informatique	Dégressif	20 %
Améliorations locatives	Linéaire	durée restante du bail

Réduction de valeur des immobilisations

La Fédération comptabilise en charges une réduction de valeur à l'état des résultats lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme. La réduction comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation sur sa valeur résiduelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fédération consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Comptes clients	42 164 \$	38 242 \$
Sommes à recevoir de l'État	128 299	70 410
	170 463 \$	108 652 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

12

4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2023	2022
Équipement informatique	103 279 \$	69 163 \$	34 116 \$	22 913 \$
Améliorations locatives	104 467	76 935	27 532	36 710
	207 746 \$	146 098 \$	61 648 \$	59 623 \$

L'amortissement des immobilisations comptabilisé à l'état des résultats de l'exercice courant s'élève à 15 514 \$ (2022 : 16 996 \$).

5. MARGE DE CRÉDIT

La Fédération dispose d'une marge de crédit autorisée de 500 000 \$ qui porte intérêt au taux préférentiel plus 1,0 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale et par les débiteurs. La marge de crédit était inutilisée au 31 mars 2023.

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Fournisseurs et frais courus	429 552 \$	615 150 \$
Sommes à remettre à l'État	83 194	42 578
	512 746 \$	657 728 \$

7. VENTILATION DES CHARGES

Des frais d'administration d'un montant total de 119 211 \$ (2022 : 41 297 \$) et des salaires d'un montant total de 34 924 \$ (2022 : 55 897 \$) ont été répartis aux projets spéciaux de la façon suivante :

	2023	2022
Programme PassepART	47 743 \$	70 716 \$
La brigade numérique – La bande numérique	46 392	3 737
La ruchée, phase II	37 500	-
Services – HUB de mobilisation des capacités	17 500	1 500
Accélérateur TADA (2022-2025)	5 000	-
L'enseignement des arts en français au Canada, La ruchée	-	19 991
Accélérateur TADA	-	1 250
	154 135 \$	97 194 \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2023

13

8. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations du solde des subventions et contributions reportées de l'exercice sont les suivantes :

	2023	2022
Solde au début	28 801 \$	5 007 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	3 742 921	3 934 485
Moins : montant reconnu comme produit au cours de l'exercice	(3 771 722)	(3 910 691)
Solde à la fin	- \$	28 801 \$

9. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, échéant en décembre 2025, sans intérêt jusqu'en décembre 2023 et portant intérêt au taux de 5 % par la suite, renouvelable en décembre 2023, dont une portion de 10 000 \$ est convertible en subvention si le prêt est entièrement remboursé avant cette date	40 000 \$	40 000 \$
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	40 000	-
	- \$	40 000 \$

10. APPORTS EN SERVICES

La Fédération ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les bénévoles de la Fédération ont contribué l'équivalent de 19 933 \$ (2022 : 14 437 \$) à titre d'apports en services par le biais d'heures non rémunérées. Les montants indiqués sont la meilleure estimation de la juste valeur de leurs services.

Les dons en services, qui ne sont pas comptabilisés aux états financiers, concernent les activités suivantes :

	2023	2022
Axe 1 – Positionnement politique	9 966 \$	7 219 \$
Axe 2 – Concertation et mobilisation du réseau	6 977	3 609
Axe 3 – Développement et Innovation	2 990	3 609
	19 933 \$	14 437 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fédération à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fédération est principalement lié aux débiteurs.

La Fédération consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La Fédération n'exige généralement pas de caution. La Fédération évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, une charge de loyer de 50 337 \$ (2022 : 50 337 \$) a été facturée par Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite.

Des honoraires de 1 975 \$ (2022 : 15 525 \$) ont également été versés au président du conseil d'administration. Des salaires de 27 725 \$ (2022 : - \$) ont également été versés au président du conseil d'administration.

13. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par la Fédération en vertu d'un bail avec la Place de la Francophonie canadienne Inc., une société satellite, totalise 88 090 \$ et les versements à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	50 337 \$
2025	37 753 \$

14. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de la Fédération pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements à un organisme de financement, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

Caution

La Fédération s'est portée garante conjointement avec trois autres organismes, jusqu'à concurrence de 820 000 \$, de l'hypothèque consentie à la Place de la francophonie canadienne Inc. De plus, la Fédération a une obligation de partager le déficit advenant la fin des opérations de la société. La Fédération estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de cette caution est faible.

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023
(non audité)

15

	2023	2022
PROGRAMME PASSEPART		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	1 491 700 \$	1 411 057 \$
Charges		
Salaires	252 781	247 643
Honoraires	15 597	19 000
Promotion et communication	4 750	5 595
Frais de déplacement	2 753	-
Dépenses administratives	12 819	14 819
Programme de microfinancement	1 203 000	1 124 000
	1 491 700	1 411 057
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

L'ENSEIGNEMENT DES ARTS EN FRANÇAIS AU CANADA – LA RUCHÉE

Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	- \$	1 636 416 \$
Charges		
Honoraires	-	466 431
Perfectionnement professionnel	-	424 574
Salaires et avantages sociaux	-	357 270
Projets/Prototypes	-	318 468
Publicité et promotion	-	49 682
Frais d'administration	-	19 991
	-	1 636 416
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

(non audité)

16

	2023	2022
LA BRIGADE NUMÉRIQUE – LA BANDE NUMÉRIQUE		
Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	943 322 \$	41 101 \$
Charges		
Honoraires	632 915	27 444
Salaires	163 014	8 580
Frais de rencontre	86 513	-
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	46 392	3 737
Communication – Publicité – Promotion	11 939	1 340
Autres frais	2 549	-
	943 322	41 101
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

SERVICE – HUB DE MOBILISATION DES CAPACITÉS

Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	361 066 \$	11 900 \$
Charges		
Salaires	257 796	-
Honoraires	75 770	10 002
Frais d'administration	17 500	1 500
Communication – Promotion – Marketing	10 000	398
	361 066	11 900
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

TABLE SUR L'AVENIR DES ARTS (TADA)

Produits		
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	- \$	15 007 \$
Charges		
Honoraires	-	14 818
Communication	-	189
Publicité et promotion	-	-
	-	15 007
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023
(non audité)

17

	2023	2022
ACCÉLÉRATEUR (TADA)		
Produits		
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	28 801 \$	21 200 \$
Charges		
Salaires	17 351	9 575
Honoraires	10 173	6 148
Frais de rencontre	1 212	-
Communication – Publicité – Promotion	65	4 227
Frais d'administration imputés aux projets spéciaux	-	1 250
	28 801	21 200
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL

Produits		
Fédération de la jeunesse canadienne-française (contribution JCTCFA)	- \$	- \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	-	7
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	- \$	(7) \$

LA RUCHÉE, PHASE II

Produits		
Ministère du Patrimoine canadien (PALO)	796 833 \$	- \$
Charges		
Honoraires	304 217	-
Formation et perfectionnement professionnel	104 674	-
Salaires	300 084	-
Communication – Publicité – Promotion	30 358	-
Frais d'administration	37 500	-
Déplacements - rencontres	20 000	-
	796 833	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$

LA FÉDÉRATION CULTURELLE CANADIENNE-FRANÇAISE

INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023
(non audité)

18

	2023	2022
ACCÉLÉRATEUR (TADA) (2022-2025)		
Produits		
Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	150 000 \$	- \$
Charges		
Salaires	95 264	-
Honoraires	41 873	-
Frais d'administration	5 000	-
Communication – Publicité – Promotion	4 331	-
Frais de rencontre	3 532	-
	150 000	-
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	- \$	- \$
TOTAL DES PRODUITS – PROJETS SPÉCIAUX	3 771 722 \$	3 136 681 \$
TOTAL DES CHARGES – PROJETS SPÉCIAUX	3 771 722	3 136 688
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	- \$	(7) \$